



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Vitor Pinhal, Président.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025
4. Préavis municipal N° 46/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026
5. Préavis municipal N° 47/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la création d'une place de jeu scolaire et municipale
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

* * * *

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet et le public. La Boursière communale, Madame Sandrine Aeischer, est excusée. En cas de questions ou des remarques pour elle, nous lui en ferons part et elle y répondra dès que possible.

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 31

Excusés : 3 (Madame Olivia Croci, Messieurs David Fasola et Quentin Frick)

Absents : -

Le quorum de 18 étant atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal CONCISE

2. Approbation de l'ordre du jour

Un erratum a été envoyé par courriel afin de corriger la date mentionnée sous le point de l'approbation du procès-verbal.

En absence de remarques, le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

Le Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 16 juin 2025.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal N° 46/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier lit le rapport.

Conclusion :

La commission apprécie que, pour la 4^{ème} fois, la Municipalité fasse usage de sa compétence pour modifier le taux d'imposition en fonction de la situation financière de la commune et des prévisions budgétaires.

La commission reste dubitative sur l'argument du décompte prévisionnel de la péréquation 2026. L'expérience a montré que dans ce domaine, les prévisions sont rarement réalisées, quant à la diminution des amortissements comptables, elle ne tient pas compte du remboursement effectif des emprunts... ni de l'amortissement comptable des emprunts à venir.

Le coefficient fiscal d'équilibre (64,5%) nous semble une donnée plus sérieuse, car basée sur la réalité des comptes 2024. Rapprocher, presque mécaniquement, le taux d'imposition de ce coefficient nous paraît plus pragmatique. Si aujourd'hui il plaide pour une baisse plus importante du taux d'imposition que celle qui vous est proposée, il sera aussi utilisable quand il faudra l'augmenter.

*En encourageant la Municipalité à plus d'audace, la commission vous recommande d'accepter le préavis d'imposition 2026, soit la réduction du taux à **68%**.*



Conseil Communal CONCISE

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Michael Hottinger aimeraient interroger le Municipal des Finances, Monsieur David Romero, sur l'absence de prévision d'augmentation des coûts de transports régionaux dans ce budget 2026. Il semblerait que la hausse de la desserte des trains allait augmenter les charges communales. Est-ce que cela signifie l'exclusion d'une augmentation prochaine de la cadence des trains à la demi-heure ?

Le Municipal, Monsieur David Romero, répond qu'actuellement il n'y a pas de prévision claire concernant une augmentation de la cadence à 30 minutes. Elle dépend des autorités cantonales. Nos chiffres actuels sont basés sur des simulations ou des budgets qui nous ont été fournis par les différentes instances politiques ou publiques (DGMR). Pour l'instant, aucune hausse n'est prévue au niveau du budget.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 46/2025, soit de décider :

Article premier : la Municipalité est autorisée à réduire le taux d'imposition 2026 à 68%.

Article deuxième : pour toutes les autres rubriques, l'arrêté d'imposition est accepté tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

Le préavis municipal N° 46/2025 est approuvé à l'unanimité.



Conseil Communal

CONCISE

5. Préavis municipal N° 47/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la création d'une place de jeu scolaire et municipale

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. La rapporteuse, Madame Christelle Gavillet-Borioli, lit le rapport.

Conclusion de la commission ad hoc :

Malgré les différents dépassements budgétaires, le résultat est bel et bien au rendez-vous. La nouvelle place de jeux répond pleinement aux attentes des enfants, des familles et de la commune. Elle incarne un espace vivant, accueillant et inspirant, où l'imagination et les liens sociaux peuvent s'épanouir. Ce projet, bien que plus coûteux que prévu, représente un investissement durable dans la qualité de vie et le bien-être collectif et ne doit en aucun cas freiner la commune dans sa volonté de poursuivre ses investissements en faveur de ses habitants.

En conclusion, la Commission vous recommande d'accepter le préavis 47/2025, relatif à une demande de crédit complémentaire pour la création de la place de jeux du collègue Henri Dès.

Le Président remercie la rapporteuse de la Commission ad hoc et invite la Commission des Finances à présenter son rapport. Monsieur Christophe Kipfer dit que le rapport de la CoFin ressemble beaucoup à celui de la Commission ad hoc et en fait la lecture.

Conclusion :

Après analyse avec le Municipal des Finances, les surcoûts de ce projet communal se rangent en 3 catégories :

- *Des modifications apportées en cours de travaux, améliorant l'utilisabilité et l'esthétique de la place de jeux*
- *Des adaptations qui se sont avérées nécessaires après quelques semaines d'utilisation – les enfants ont parfois des comportements que les adultes n'anticipent pas !*
- *Des augmentations de prix de l'entreprise Fuchs – celle-là même qui avait déjà exaspéré et outré la commission par ses prix excessifs lors de la présentation du préavis original. Elle jouit et profite d'un monopole sur les éléments des places de jeux approuvées par le bpa et ne se gêne même pas d'augmenter ses prix entre l'approbation du préavis et l'exécution des travaux.*

La Commission a pu constater de visu que la place de jeux s'intègre bien dans son environnement et qu'elle est utilisée de façon régulière. Elle existe, elle est utilisée et elle a été payée. De fait, l'argent a déjà été dépensé et on devrait en l'occurrence plutôt parler d'un « post-avis » informant le Conseil communal de ce dépassement. Un refus n'y changerait rien.

De plus, contrairement au préavis original qui prévoyait l'amortissement de la part non couverte par le fonds affecté au tourisme, le présent préavis n'indique pas d'amortissement, rendant caduque la possibilité d'un emprunt. Le dépassement sera donc passé dans les charges 2025 de la commune.

Au vu de ce qui précède, la Commission ne peut que vous recommander d'accepter le préavis pour ce crédit complémentaire.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.



**Conseil Communal
CONCISE**

Monsieur Thierry Humblet ne comprend pas pourquoi nous votons pour un préavis dont les dépenses ont déjà été faites. Il se demande aussi si des négociations ont eu lieu par rapport au dépassement des coûts.

Le Municipal, Monsieur David Romero, répond sur la première question que l'article 16 de la loi sur la comptabilité des communes l'impose. Cette obligation figurait au début du préavis. Après une discussion avec la Préfecture, il a eu la confirmation qu'il fallait passer par une votation du Conseil. Une simple communication de la part de la Municipalité n'était pas légale.

Pour ce qui concerne la question des négociations, il explique le dépassement par plusieurs facteurs. Il ne s'agit pas uniquement d'une augmentation de la facture finale. Il y environ CHF 16'000.- qui sont liés à des demandes particulières pour améliorer le projet ou sa gestion ; par exemple un aménagement supplémentaire demandé par la voirie pour pouvoir passer avec un véhicule large, aussi utile pour récupérer du matériel à l'école et même la possibilité d'une ambulance à se présenter dans le préau supérieur de l'école. La Municipalité a mieux pensé à l'entretien, rajouté des plantes et plusieurs détails facilitant l'exploitation. Dans son enthousiasme pour le projet, Monsieur Romero avoue avoir vu un peu grand et sans avoir assez considéré les conséquences financières. Il voulait bien faire et aurait dû demander des offres particulières pour chaque poste.

Finalement, moins de CHF 10'000,- sont dus à l'ajustement des prix du fournisseur.

Monsieur Michaël Hottinger revient sur le dépassement des frais initiaux. Il a l'impression que les prix ont augmenté entre le moment du devis et le moment de la facture.

Le Municipal, Monsieur David Romero, estime la réelle augmentation à environ CHF 5'000,-. C'est surtout le fait que l'entreprise Fuchs est le seul fournisseur en Suisse pour des jeux conformes aux normes du BPA. Leur offre était valable pour une durée de 3 mois, un délai qui a été dépassé par le processus de délibération par le Conseil.

Monsieur Michaël Hottinger en déduit qu'à chaque fois qu'un préavis est présenté au Conseil et que le Conseil l'accepte, les prix ne sont pas toujours garantis au final.

Le Municipal, Monsieur David Romero dit que cela dépend des délais. La plupart du temps c'est entre 3 à 6 mois et au-delà, les prix ne sont plus garantis. Il souligne qu'il aurait dû mieux négocier les délais pour sécuriser les prix et promet d'améliorer ce point pour les prochains préavis.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, explique que la Municipalité rédige un préavis, fait une demande d'offre et demande un crédit au Conseil. Elle ne pourrait en aucun cas confirmer l'adjudication avant l'accord du Conseil. Cela implique que le délai de confirmation des offres est dépassé donnant l'opportunité à certains fournisseurs d'augmenter leur prix. Pour combler le problème structurel, des « divers et imprévus » de 10% à 15% sont systématiquement prévus dans les préavis afin de pallier ces soucis, puisque l'adjudication de l'offre ne se passe qu'après la décision du Conseil et après l'échéance du délai référendaire.

Madame Réjane Favre estime qu'avec cette expérience faite, il faudrait peut-être systématiquement négocier 6 mois pour la garantie des prix.

Monsieur Thierry Humblet relève que toutes les communes sont confrontées aux mêmes pratiques des entreprises et considère ces agissements comme malhonnêtes.



Conseil Communal

CONCISE

Les échanges se terminent sur la nécessité de s'assurer, à l'avenir, d'une meilleure garantie des prix dans tous les préavis soumis au Conseil et de prévoir des réserves.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 47/2025, soit de décider :

Article premier : d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire extrabudgétaire de CHF 23'442.- TTC destiné à couvrir les frais effectifs de la création de la place de jeux du collège Henri Dès.

Article deuxième : d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit complémentaire soit par emprunt, soit en utilisant les fonds disponibles sur le compte-courant communal.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 1

Le préavis municipal N° 47/2025 est approuvé.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, prend la parole pour répondre à quelques questions du dernier Conseil :

- L'escalier du Maule, qui va sur la place de jeux, est entièrement sur la parcelle propriété de la Commune de Concise. Des devis ont été demandés et les travaux seront faits.
 - Le problème de la barrière de sécurité qui doit empêcher les enfants de grimper sur la Place de la Batoille, depuis le mur, est réglé aussi.
 - Les travaux du parking *En Vurzé* ont commencé.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, nous communique les points suivants :

- Le 4 octobre 2025, un marché local sera organisé avec l'Epicerie ;
 - Il y aura un vide-dressing, le 1^{er} novembre 2025 ;
 - Le plan PECC se poursuit ;
 - Le recrutement pour les pompiers aura lieu le 6 novembre 2025 à 19 :00 à Concise ;
 - Comme le rapport de l'assemblée de l'ACRG l'indique, et nous en prenons connaissance tout à l'heure, il manque encore une personne supplémentaire du Conseil pour représenter Concise.
 - Pour les amateurs qui vont aux champignons, un service de contrôle des champignons est mis en place avec quelques communes voisines. Cette permanence aura lieu du 19 octobre au 16 novembre 2025, à l'ancien collège de Romairon-Vaugondry, les dimanches de 17 :00 à 19 :00. Un tout-ménage nous parviendra bientôt.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, nous demande de penser aux futures Elections communales en 2026. Le site de la Commune nous explique tout sous la *rubrique Politique*.



Conseil Communal
CONCISE

7. Propositions individuelles et divers

Premièrement, nous écoutons la lecture des rapports des délégués aux assemblées :

- ASIGE, par Monsieur Joël Jeanneret (2 rapports)
- ACRG, par Madame Isabelle Hottinger

Madame Isabelle Hottinger s'interroge sur la suite de la place de jeux. Est-ce que d'autres projets sont prévus ?

Le Municipal, Monsieur David Romero, dit qu'il a mis un stop pour l'instant. Actuellement, il a d'autres charges de travail et il nous informe avoir pris les transports de l'ASIGE, ce qui prend beaucoup de temps. Il est obligé de réduire temporairement ses activités au niveau de la Commune. Dès que son temps le lui permettra, il reprendra le dossier de la place de jeux et nous présentera un nouveau préavis.

Madame Isabelle Hottinger nous fait part d'un nouveau projet de santé intercommunal intitulé « *Vers les territoires en santé* » avec la participation du Cabinet Médical de Concise et la Commune de Concise. Ce projet vise la prévention en santé pour que les gens aillent mieux et soient moins malades.

Le projet est fait en collaboration avec le Réseau Santé Nord-Broye avec des soins à domicile, avec l'EMS et les communes d'Onnens, Provence, Mutrux, Corcelles et Bonvillars, soit un territoire de 3'000 habitants. Le but est de réunir tout ce qui se fait déjà pour la santé des gens, dont la nutrition (p. ex. les repas Pro Senectute à Onnens, Bellevue), les groupes de gym, des groupes de marche (Cabinet), les thérapeutes et autres. Cela concerne autant les ainés que les écoliers et les jeunes de tout âge.

Avec le comité du pilotage, Madame Hottinger précise qu'il va procéder à un diagnostic territorial fait par des équipes déjà opérationnelles. Le but est de voir ce qui existe actuellement dans ces 6 communes pour reproduire ce qui marche bien.

Il est important de souligner que ceci est gratuit pour la Commune.

En cherchant des fonds, le RSNB a trouvé un financement, pour au moins 2 ans de l'ordre de CHF 400'000.-, à la Fondation Leenaards. Cette fondation favorise les projets pour le développement et la prévention de la santé.

Madame Isabelle Hottinger se tient à disposition pour toute information et prévoit l'organisation d'une séance d'information au plus tard en début d'année prochaine.

Monsieur Joël Jeanneret fait référence à la présentation du 144, organisée par Madame Leena Fasola lors de la séance du Conseil communal du 16 juin de cette année. Il pense que ce genre de formation trouvera sa place dans le projet susmentionné.

Monsieur Michaël Hottinger pose une question concernant le tableau des micropolluants. Quelle eau buvons-nous à Concise ? Celle qui dépasse les normes de Corcelles ou celle qui est très bien notée de La Lance ?



Conseil Communal CONCISE

Le Municipal, Monsieur Christophe Pethoud, affirme que le réseau d'eau est un réseau très complexe puisque l'eau vient de plusieurs réservoirs. Il est important de savoir que c'est pour cette raison que nous développons les STEP, pour pouvoir traiter les micropolluants.

Avant, les analyses d'eau pour les micropolluants n'existaient pas et maintenant elles se généralisent. Des fois, les valeurs actuelles semblent élevées mais comparées à d'autres endroits nos normes sont très bonnes et l'eau à Concise est très propre. Ici, nous ne buvons pas l'eau du lac et sans savoir d'où elle vienne exactement, nous buvons l'eau de diverses sources.

Monsieur David Matthey a constaté des fouilles dans les champs direction Corcelles. Est-ce qu'elles sont en relation avec la STEP ?

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, confirme qu'il s'agit de sondages archéologiques qui se font sur le tracé futur de la conduite. Ces travaux sont compris dans l'avant-projet en cours d'examen au sein de l'AIERG. Rien n'a été trouvé, à sa connaissance !

Madame Leena Fasola remarque que les micropolluants ne se trouvent pas uniquement dans l'eau mais aussi dans l'air. Nous ne pouvons pas négliger que nous sommes constamment exposés d'une manière ou d'une autre. C'est dommage que des actions prennent autant de temps puisque c'est une situation alarmante qui a un réel impact sur la santé de la population.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, informe que durant notre séance, un nid de frelons asiatiques a été détruit sur la propriété du vigneron, Monsieur Martial Du Pasquier. Un nid de plus d'un mètre de haut, qui se trouve à 39 mètres du sol et que les spécialistes ont mis un mois pour le trouver. Il a fallu employer une nacelle et fermer la route. L'opération a été filmée avec un drone.

La question qui se pose maintenant est celle de qui va payer étant donné que l'Etat de Vaud se dégage de toute responsabilité.

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, tient à féliciter l'apiculteur qui travaille à l'école et qui enseigne aux enfants à chercher les frelons et de trouver des nids, tout en expliquant le danger de cette espèce nuisible.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Monsieur Vitor Pinhal, remercie l'assemblée.

Il lève la séance à 20 :52.

Prochaine séance :

- lundi 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

Le Président :

Vitor Pinhal



La Secrétaire :

Marleen Colin

